

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions****E402**

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014 et notamment son article 2,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, modifié par le règlement (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020, et notamment son annexe V,
- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 28 octobre 2022 et notamment son article 2,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopte par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publiée au JOUE le 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « Règlement général sur la protection des données personnelles » (ou « RGPD »), et notamment le Chapitre IV. Responsable du traitement et sous-traitant,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1511-1, L1611- 4 et suivants, L4221-1 et suivants, L4252-1 et suivants
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2, L216-11, L711-17 et suivants,
- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L6133-1 et suivants,
- VU** la loi n°78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,
- VU** le contrat d'objectifs et de performances Etat / Agence nationale de la recherche 2021-2025 en date du 26 avril 2021,

- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 12 février 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif de « chaires régionales d'application »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2021 attribuant une subvention de 724 000 € à l'Université de Nantes pour le développement des sciences humaines et sociales en Pays de la Loire pour la période 2021/2024,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021 approuvant la convention entre la Région et Nantes Université en soutien à la chaire régionale d'application "Bone Health",
- VU** le Contrat de Plan Etat Région (CPER) signé le 25 février 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les conventions départementales d'exécution du CPER ESRI 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028),
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil régional du 8 juillet 2022 approuvant la convention de mise en œuvre du protocole de partenariat ANR-Région Pays de la Loire 2022-2025,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

Nouvelle ambition « Accélérateur Economie » - projet « accélérer le transfert des résultats de la recherche dans l'économie »

D'APPROUVER

la convention-cadre entre la Région et l'Agence Nationale de la Recherche relative à la mise à disposition de données à caractère personnel (annexe 1),

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention-type relative à la mise à disposition de données à caractère personnel pour une démarche visant à accélérer le transfert des résultats de la recherche dans l'économie (annexe 2),

D'AUTORISER

la Présidente à la signer avec les partenaires listés en annexe 3,

CPER 2021-2027

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention n° 2022 11064 relatif au projet Cap'Lab fixant le nouveau montant subventionnable à 1 030 000TTC (annexe 4)

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

Chaire régionale d'application

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention n°2021_12437, relatif à la chaire régionale d'application «BONE HEALTH» fixant le nouveau montant subventionnable à 335 500 € HT, présenté en annexe 5

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

Projet PLEX H2

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention n° 2022_09872 relatif au projet PLEX H2 (annexe 6),

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

Mesure 20. Projets "territoires d'expérimentation" : partir des enjeux sociétaux des territoires de la Région pour stimuler la recherche de solutions innovantes

Chaire Ecole de Design de Nantes

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 73 900 € sur un montant subventionnable de 152 500 € TTC à

l'Ecole de Design de Nantes au titre du dispositif Territoires d'expérimentation pour le projet de recherche européen en design X SUP,

D'AFFECTER
l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER
les termes de la convention (annexe 7),

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

Projet de développement des sciences humaines et sociales en Pays de la Loire 2025/2027 - Nantes Université

D'ATTRIBUER
une subvention d'investissement de 799 000 €, sur un montant subventionnable de 1 345 300 € TTC, à l'Université de Nantes afin d'accompagner le développement des sciences humaines et sociales en Pays de la Loire coordonné par la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin pour la période 2025/2027,

D'AFFECTER
l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER
les termes de la convention (annexe 8),

D'AUTORISER
la Présidente à signer la convention correspondante,

Développement des sciences humaines et sociales en Pays de la Loire pour la période 2021/2024 - Nantes Université

D'APPROUVER
l'avenant relatif au projet de développement des sciences humaines et sociales en Pays de la Loire pour la période 2021/2024 porté par Nantes Université (annexe 9),

D'AUTORISER
la Présidente à le signer,

Soutien à la dix-septième promotion de l'IEA

D'ATTRIBUER
à l'IEA une subvention de fonctionnement de 200 000 € sur un montant subventionnable de 200 000 € TTC pour l'accueil de sa dix-septième promotion de chercheurs

D'AFFECTER
l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER
la convention correspondante (annexe 10)

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

Soutien au dialogue sciences société

Actions Jeunes et Sciences

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement de 133 000 € au titre des actions régionales «Jeunes et Sciences» 2024-2025,

Appel à projets Sciences et Société – Les Petits Débrouillards se jettent à l'eau

D'APPROUVER
la modification de la dépense subventionnable du projet «Les Petits Débrouillards se jettent à l'eau» dans le cadre de l'appel à projets Sciences et Société (opération n° 2024-08489) en la ramenant à 69 945 € TTC.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI-VIGNERON, Philippe HENRY, Claire HUGUES, Christelle MORANÇAIS.

REÇU le 28/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs